

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 6 Juillet 2021

Salle Les Quatre Rondes

ORDRE DU JOUR

I – Dossiers pour information

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation des rapports d'activités des commissions
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2021

II – Dossiers pour délibération

1. Construction d'un complexe sportif – Modification de l'Autorisation de programme / Crédits de paiement (AP/CP)

Monsieur le Maire rappelle que l'échelonnement financier des travaux de construction du complexe sportif s'inscrivant sur plusieurs exercices budgétaires, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 26 novembre 2019, d'adopter la procédure de l'Autorisation de programme et de crédits de paiements, conformément à l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte-tenu de l'intégration des incidences financières liées à la pandémie de COVID-19 et du montant prévisionnel des appels de fonds réalisés par la Région des Pays de la Loire, dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, il convient de modifier le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement et selon l'échéancier suivant :

Total de l'AP/CP	Réalisé 2019	Réalisé 2020	CP 2021	CP 2022
8 477 000 € TTC	212 942,62 €	1 332 072,99 €	4 800 000 €	2 131 984,39 €

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 23 juin 2021, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

2. Budget COMMUNE 2021 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « COMMUNE ».

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2021.

Pour le Budget « COMMUNE », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

Affiché le : 30/06/2021
Date limite d'affichage : 30/07/2021

	Budget primitif 2021	DM N°1	Restes à réaliser	Budget Total 2021
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 040 000,00 €			2 040 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 197 000,00 €			4 197 000,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 000,00 €			3 000,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	2 148 229,70 €			2 148 229,70 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	900 000,00 €	-40 000,00 €		860 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 024 900,00 €	51 946,00 €		1 076 846,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	200 000,00 €			200 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 100,00 €			4 100,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 517 229,70 €	11 946,00 €	0,00 €	10 529 175,70 €
002 RESULTAT REPORTE	1 546 229,70 €			1 546 229,70 €
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	76 600,00 €			76 600,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	61 100,00 €			61 100,00 €
70 VENTES DE PRODUITS	672 200,00 €			672 200,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	6 195 820,00 €			6 195 820,00 €
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	1 906 610,00 €	1 946,00 €		1 908 556,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	54 600,00 €			54 600,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	70,00 €			70,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000,00 €	10 000,00 €		14 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 517 229,70 €	11 946,00 €	0,00 €	10 529 175,70 €

	Budget primitif 2021	DM N°1	Restes à réaliser	Budget Total 2021
101 ACQUISITIONS TERRAINS	300 000,00 €		77 660,00 €	377 660,00 €
102 MATERIELS DIVERS	200 000,00 €		11 089,20 €	211 089,20 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	745 000,00 €		43 012,54 €	788 012,54 €
104 AMENAGEMENTS URBAINS CADRE DE VIE	2 000 000,00 €		288 018,91 €	2 288 018,91 €
107 MATERIEL MAIRIE	60 000,00 €		7 215,71 €	67 215,71 €
112 EDUCATION ENFANCE JEUNESSE	680 000,00 €		9 408,46 €	689 408,46 €
120 PROJETS CULTURELS ET SPORTIFS	135 000,00 €		231 376,06 €	366 376,06 €
138 EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE	4 800 000,00 €	1 500 000,00 €	3 000,00 €	6 303 000,00 €
Total des dépenses d'équipements	8 920 000,00 €	1 500 000,00 €	670 780,88 €	11 090 780,88 €
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	2 581 702,13 €			2 581 702,13 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	50 000,00 €	6 000,00 €		56 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	720 000,00 €			720 000,00 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	61 100,00 €			61 100,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00 €			100 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 432 802,13 €	1 506 000,00 €	670 780,88 €	14 609 583,01 €

	Budget primitif 2021	DM N°1	Restes à réaliser	Budget Total 2021
104 AMENAGEMENTS URBAINS CADRE DE VIE			4 115,94 €	4 115,94 €
112 EDUCATION ENFANCE JEUNESSE			450 000,00 €	450 000,00 €
120 PROJETS CULTURELS ET SPORTIFS			46 000,00 €	46 000,00 €
138 EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE	2 000 000,00 €		315 000,00 €	2 315 000,00 €
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS				0,00 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE				0,00 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	2 837 367,07 €			2 837 367,07 €
16 EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	4 002 870,30 €	1 546 000,00 €		5 548 870,30 €
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	2 148 229,70 €			2 148 229,70 €
024 PRODUIT DES CESSIONS	300 000,00 €			300 000,00 €
040 OPERATION ORDRE ENTRE SECTIONS	900 000,00 €	-40 000,00 €		860 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00 €			100 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 288 467,07 €	1 506 000,00 €	815 115,94 €	14 609 583,01 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-144 335,06 €	0,00 €	144 335,06 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	-144 335,06 €	0,00 €	144 335,06 €	0,00 €

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 23 juin 2021, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

3. Budget ASSAINISSEMENT 2021 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « ASSAINISSEMENT ».

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2021.

Pour le Budget « ASSAINISSEMENT », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

	Budget primitif 2021	DM N°1	Reste à réaliser	Budget Total 2021
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	228 000,00 €			228 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	70 000,00 €			70 000,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				0,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	231 000,00 €			231 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00 €			2 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	9 000,00 €			9 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €			5 000,00 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS				0,00 €
Dépenses de Fonctionnement	545 000,00 €	0,00 €	0,00 €	545 000,00 €
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE	44 850,86 €			44 850,86 €
013 ATTENUATIONS DE CHARGES				0,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS				0,00 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	500 000,00 €			500 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	149,14 €			149,14 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				0,00 €
Recettes de Fonctionnement	545 000,00 €	0,00 €	0,00 €	545 000,00 €

	Budget primitif 2021	DM N°1	Reste à réaliser	Budget Total 2021
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	160 000,00 €	-10 000,00 €	53 647,50 €	203 647,50 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000,00 €	-10 000,00 €	647,50 €	15 647,50 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	655 000,00 €	20 000,00 €	200 875,47 €	875 875,47 €
Dépenses d'Investissement	840 000,00 €	0,00 €	255 170,47 €	1 095 170,47 €

	Budget primitif 2021	DM N°1	Reste à réaliser	Budget Total 2021
001 EXCEDENT REPORTE	318 747,03 €			318 747,03 €
10 - DOTATIONS ET RESERVES				0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	160 000,00 €			160 000,00 €
16 - EMPRUNT	385 423,44 €			385 423,44 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	231 000,00 €			231 000,00 €
Recettes d'Investissement	1 095 170,47 €	0,00 €	0,00 €	1 095 170,47 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	255 170,47 €	0,00 €	-255 170,47 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	255 170,47 €	0,00 €	-255 170,47 €	0,00 €

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 23 juin 2021, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

4. Budget Lotissement Les Haies Plessées 2021 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « Lotissement Les Haies Plessées ».

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2021.

Pour le Budget « **Lotissement LES HAIES PLESSEES** », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

	Budget primitif 2021	DM N°1	Budget total 2021
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	425 000,00 €	-7 000,00 €	418 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €		100,00 €
66 CHARGES FINANCIERES		7 000,00 €	7 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	200,00 €	7 000,00 €	7 200,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	100,00 €	7 000,00 €	7 100,00 €
Dépenses de Fonctionnement	425 400,00 €	14 000,00 €	439 400,00 €
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE			
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	425 200,00 €	7 000,00 €	432 200,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	100,00 €	7 000,00 €	7 100,00 €
70 PRODUITS DES VENTES			0,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00 €		100,00 €
Recettes de Fonctionnement	425 400,00 €	14 000,00 €	439 400,00 €

	Budget primitif 2021	DM N°1	Budget total 2021
001 SOLDE EXECUTION REPORTE	231 852,77 €		231 852,77 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	425 200,00 €	7 000,00 €	432 200,00 €
Dépenses Investissement	657 052,77 €	7 000,00 €	664 052,77 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	200,00 €	7 000,00 €	7 200,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	656 852,77 €		656 852,77 €
Recettes Investissement	657 052,77 €	7 000,00 €	664 052,77 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 23 juin 2021, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

5. Versement d'une subvention exceptionnelle pour le service de restauration à l'Organisme de Gestion de l'École Catholique (OGEC) 2021

Monsieur Serge ADELÉE informe les membres du conseil municipal d'une demande de l'OGEC Aizenay pour le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la restauration scolaire.

Tenant compte de la réduction des recettes de la cantine scolaire en raison de la pandémie de COVID-19, ainsi que des frais supplémentaires engendrés également par cette pandémie, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 8 967 €, correspondant à la différence entre le montant de la subvention versée en 2021 et celui qui aurait été versé dans le cadre d'une année de fonctionnement normal.

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 23 juin 2021, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

6. Ecole La Pénrière et Ecole maternelle Louis Buton année – Subventions exceptionnelles pour sorties scolaires 2020/2021

Monsieur Serge ADELÉE informe que les membres du conseil municipal que les directrices de l'Ecole de La Pénrière et de l'école maternelle Louis Buton ont formulé des demandes de subvention pour plusieurs sorties scolaires, organisées au cours du mois de juin.

En raison des contraintes liées à la crise sanitaire, les écoles ne peuvent organiser de classes transplantées avec nuitées, comme les années précédentes et ont donc choisi d'organiser des sorties scolaires à la journée.

Sur les 4 sorties scolaires présentées par la directrice de l'école de La Pénrière, il est proposé pour la journée « La folie de Finfarine », pour les élèves de maternelle, le versement d'une subvention de 176 €, et pour le projet voile, pour les élèves de CM1 et CM2, le versement d'une subvention de 750,40 €.

Concernant la demande de l'école maternelle Louis Buton, il est proposé pour la sortie scolaire présentée (Journée à Planète Sauvage) le versement d'une subvention de 75 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

7. Taxes d'urbanisme irrécouvrables – Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Direction départementale des Finances publiques de la Vendée a transmis à la commune deux états de demande d'admission en non-valeur, relatives à des taxes d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que cette demande concerne deux redevables :

- 1) La 1^{ère} demande, pour un montant de 405 €, est motivée par une mesure imposée par la commission de surendettement de la Banque de France, rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement de la dette.
- 2) La 2^{ème} demande, pour un montant de 850 €, est motivée par un certificat d'irrecouvrabilité du mandataire, à la suite de la liquidation judiciaire du 14 janvier 2015 du redevable.

Le décret n°98-1239 du 29 décembre 1998 autorise l'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme irrécouvrables sur avis conforme de la collectivité locale.

Il est proposé d'admettre ces créances en non-valeur pour un montant total de 1 255 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

8. Déclassement d'une portion du domaine public sis la petite Genète

Monsieur Philippe CLAUTOUR informe le Conseil Municipal d'un délaissé de voirie à la petite Genète.

Monsieur Philippe CLAUTOUR indique que conformément à l'article L-2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Monsieur Philippe CLAUTOUR précise que cette procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable car elle n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II).

Cette ancienne portion de voirie fait partie intégrante des propriétés voisines cadastrées section ZH parcelle 45, section ZH parcelle 54, section ZH parcelle 74. La végétation envahit la voie. Ainsi, ladite portion n'est plus affectée à l'usage direct du public.

En conséquence, Monsieur Philippe CLAUTOUR propose le déclassement de ce délaissé et l'intégration dans le domaine privé de la Commune.

Vu l'avis de la Comité consultatif en date du 30 juin 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

9. Lotissement le Clos des Sagines – Demande de transfert des voies et des équipements communs dans le domaine public

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que l'aménageur du lotissement le clos des sagines, SARL LOTIPROMO, a demandé le transfert des voies et espaces communs du lotissement dans le domaine public.

Les services techniques se sont déplacés sur site le 3 mai 2021 et ont validé la réception des travaux.

Le Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme du 7 juin 2021 a également émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert des voies et espaces communs du lotissement le clos des sagines, au regard de l'avis des services techniques et selon l'avis du comité consultatif.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

10. Avis sur le projet d'extension de l'ICPE SARL MB2F / extension de l'unité de méthanisation

Monsieur Philippe CLAUTOUR présente à l'assemblée délibérante le projet de l'extension de l'unité de méthanisation de la SARL MB2F sur la commune de Coex, qui passera à 77,1 tonnes de matières traitées par jour, après construction d'un 3^{ème} fermentateur. Cette installation est soumise à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et nécessite une consultation du public. Aizenay est concernée par l'épandage des effluents de l'élevage.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

11. Approbation et autorisation de signature de la convention territoriale globale (C.T.G) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Communauté de communes Vie et Boulogne et les communes membres

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le partenariat entre la CAF et les collectivités territoriales évolue avec la suppression des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) et la création des Conventions Territoriales Globales (CTG). Portées à l'échelle intercommunale, les CTG permettent de définir un projet partenarial et pluriannuel sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux services administratifs et démarches en ligne ou encore l'accès aux droits et l'accompagnement social.

Sur Vie et Boulogne, 9 collectivités sur 16 (8 communes et la Communauté de Communes) sont ou étaient partenaires de la CAF à travers un CEJ.

Pour la commune d'Aizenay, le CEJ est en vigueur jusqu'en décembre 2022.

La Communauté de communes, les 15 communes et la CAF se sont engagées dans l'élaboration d'une CTG pour identifier les besoins, optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, avec le soutien financier de la CAF (bonus territoire), sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

La CTG se traduit par un projet social de territoire. Celui-ci a été élaboré en prenant appui sur l'Analyse des Besoins Sociaux, sur des données quantitatives et qualitatives, mais également sur des groupes de travail thématiques associant des élus, professionnels, bénévoles, membres du conseil de développement et habitants du territoire. La démarche a permis de co-construire un diagnostic partagé, des enjeux et un plan d'actions 2021-2024 pour les volets « petite enfance », « parentalité », « accès aux services administratifs et démarches en ligne » ; un diagnostic partagé et des enjeux pour les volets « enfance » et « jeunesse » ; des fiches d'engagement pour les volets « accès aux droits et accompagnement social » et « coordination du projet ». Le projet sera enrichi par avenant(s).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

12. Création et adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de prestations de balayage mécanisé de la voirie

Monsieur le Maire propose de mettre en place un groupement de commandes en application des dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique, entre la Communauté de Communes VIE ET BOULOGNE et les communes de AIZENAY, APREMONT, BEAUFOU, BELLEVIGNY, FALLERON, LA CHAPELLE PALLUAU, LA GENETOUZE, LE POIRE SUR VIE, MACHE, ST DENIS LA CHEVASSE, ST ETIENNE DU BOIS, ST PAUL MONT PENIT , avec pour objet l'élaboration, la passation et l'exécution du marché de balayage mécanisé de la voirie et de nettoyage des avaloirs, pour le compte des membres du groupement.

L'objectif poursuivi est de rationaliser la commande publique en matière de prestations de balayage mécanisé de la voirie et de nettoyage des avaloirs en réalisant des économies d'échelle et en diminuant les coûts de gestion grâce à ce système de mutualisation des procédures de marchés.

À cette fin, il est présenté une convention constitutive de ce groupement afin d'acter la création de ce groupement et de désigner comme coordonnateur du groupement la Ville d'Aizenay.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

13. Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le CCAS (centre communal d'action sociale) pour le marché de nettoyage des bâtiments communaux avec fourniture de consommables - Approbation de la convention constitutive du groupement et autorisation de signature

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux avec fourniture de consommables arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Il est proposé de mettre en place un groupement de commandes en application des dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique, entre le CCAS (centre communal d'action sociale) et la Ville d'Aizenay, avec pour objet l'élaboration, la passation et l'exécution du marché de nettoyage des bâtiments communaux avec fourniture de consommables, pour le compte des membres du groupement.

L'objectif poursuivi est de rationaliser la commande publique en matière de prestations de nettoyage des salles communales avec fournitures de consommables en réalisant des économies d'échelle et en diminuant les coûts de gestion grâce à ce système de mutualisation des procédures de marchés.

À cette fin, il est présenté une convention constitutive de ce groupement afin d'acter la création de ce groupement et de désigner comme coordonnateur du groupement la Ville d'Aizenay, ayant la qualité de Pouvoir Adjudicateur.

Il aura pour missions l'élaboration, la passation, la signature, la notification et l'exécution du marché de prestations de nettoyage des salles communales avec fournitures de consommables au nom de l'ensemble des membres du groupement.

La dévolution des prestations sera réalisée sous forme de procédure adaptée.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la mise en place du groupement de commandes entre la ville d'Aizenay et le CCAS pour le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux avec fournitures de consommables, les termes de la convention constitutive de ce groupement et d'adhérer à ce groupement en autorisant la signature de ladite convention.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

14. Délégation de service public pour l'exploitation du cinéma : avenant N°2

Madame Françoise MORNET explique que dans le cadre de la crise sanitaire, le cinéma d'Aizenay « Cin'étoile – l'aventure continue » au même titre que tous les autres cinémas de France a été contraint de fermer ses portes du 14 mars au 22 juin 2020 puis à nouveau du 30 octobre 2020 au 19 mai 2021.

Cela a généré une forte baisse des recettes d'exploitation. Compte tenu de cette situation exceptionnelle, le délégataire CINE AIZENAY souhaite ouvrir ses portes au mois d'août y compris le jeudi jour réservé aux événements programmés par la Commune.

Il est nécessaire de prendre un avenant afin d'autoriser cette exploitation le jeudi car le contrat de délégation de service public dispose à l'article 35-1 « Mise à disposition des lieux à la Commune d'Aizenay » que les deux salles sont mises à disposition de la Commune le « jeudi jour de fermeture ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

15. Convention pour la réalisation de prestations techniques entre la Commune et la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Monsieur le Maire explique qu'en application des dispositions de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la communauté de communes peut confier par convention la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres.

Considérant que pour répondre à un besoin d'optimisation des ressources, de proximité, réactivité et efficacité des services, la communauté de communes Vie et Boulogne sollicite les communes pour assurer des prestations ponctuelles, notamment pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communautaires ;

Monsieur le Maire demande d'approuver le projet de convention permettant à la communauté de communes Vie et Boulogne de confier des prestations ponctuelles, notamment l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communautaires relevant de ses attributions à ses communes membres.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

16. Modification du tableau des effectifs - filière administrative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'organisation et la charge de travail d'un agent des services administratifs nécessite une revalorisation de son temps de travail.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs, comme suit à compter du 1er septembre 2021 :

Filière	Grade	Suppression		Création	
		Nombre de postes	Taux emploi	Nombre de postes	Taux emploi
Administrative	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	90%	1	100.00%

Considérant les avis favorables du Comité Technique du 24 juin 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

17. Modification du tableau des effectifs - filière sociale ou technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un changement d'affectation d'un agent au sein de la collectivité, il convient de créer un nouveau poste au tableau des effectifs.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

Filière	Grade	Création	
		Nombre de postes	Taux emploi
Sociale*	ATSEM	1	100.00%
Technique*	Adjoint technique	1	100.00%

Considérant les avis favorables du Comité Technique du 24 juin 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

18. Organisation du temps de travail pendant les séjours

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation des séjours du service enfance jeunesse, le temps de travail des animateurs ne peut pas respecter les obligations réglementaires. Il convient de leur définir une organisation du temps de travail à titre dérogatoire et leur compensation.

Les heures supplémentaires et les heures de nuit seront réglées ou récupérées, au choix de l'agent.

Considérant les avis favorables du Comité Technique du 24 juin 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.